

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale d'exploiter des Installations classées pour la protection de
l'environnement
La Société FONTAAS & Cie - 189 rue d'Aubervilliers PARIS 18^{ème}
Application du code de l'environnement

La Préfecture de Police communique :

La Société FONTAAS & Cie présente une demande d'autorisation environnementale en vue de régulariser l'exploitation d'un atelier de traitement de surface à PARIS 18^{ème} – 189 rue d'Aubervilliers - relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous la rubrique suivante de la nomenclature :

4110.2.a : Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 250 kg – **Autorisation**.

Des informations peuvent être demandées à la société FONTAAS & Cie sise 189 rue d'Aubervilliers à Paris 18^{ème}.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une enquête publique
du 13 janvier au 31 janvier 2020 inclus.

Toute personne qui souhaite s'informer à ce sujet ou consulter les pièces du dossier, notamment l'étude d'impact accompagnés des registres d'enquête, peut pendant toute la durée de l'enquête se présenter à la mairie du 18^{ème} arrondissement, siège de l'enquête, 1 place Jules Joffrin (bureaux ouverts les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 19h30).

Le public pourra également consulter le dossier aux adresses suivantes :

- www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr
- <http://demande-autorisation-ic-paris18eme.enquetepublique.net>

Le Tribunal Administratif de Paris a désigné M. Jean-Luc COLIN, Consultant Qualité Environnement et Auditeur AFNOR, en tant que commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore le registre à l'expiration du délai indiqué. Le commissaire enquêteur recevra aux lieux, aux jours et heures suivants :

Mairie du 18^{ème} arrondissement :
LUNDI 13 JANVIER 2020 de 9h00 à 12h00
VENDREDI 17 JANVIER 2020 de 9h00 à 12h00
VENDREDI 31 JANVIER 2020 de 14h00 à 17h00

Le public pourra pendant la durée de l'enquête, adresser ses observations par message électronique aux adresses suivantes :

- pp-dtpp-sdpse-bpeof-ic@interieur.gouv.fr
- demande-autorisation-ic-paris18eme@enquetepublique.net

et par écrit au siège de l'enquête à :

Monsieur le commissaire enquêteur de FONTAAS & Cie
Mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris
1 Place Jules Joffrin - 75018 Paris.

A l'issue de cette enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront consultables sur le site de la Préfecture de police www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr et à la direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police, 12 quai de Gesvres à PARIS 4^{ème}.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.